

054-215404393-20220919-DCM1492022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022
Affichage : 28/09/2022**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 septembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB MASSON DEHAYE DANNEBAY FRANCHE L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

L. WEHRLÉN a donné pouvoir à A. ANDRÉ
C. MATHIS a donné pouvoir à N. HOUDRY
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. CASTELA

Absents : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Dominique DEVITERNE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de la carte des Conseils de Quartiers

Nomenclature ACTES : 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées

Nombre de Conseillers :

en exercice : **27**
présents : **22**
votants : **27**
pour : **27**
contre : **0**
abstention : **0**

Rapporteur : C. FRANCHE

Exposé des motifs :

Le conseil de quartier « Sous forêt », par la voix de son Président, a exprimé le souhait de procéder à une modification de la carte de découpage des conseils de quartier.

Pour les membres de ce conseil, il apparaît que le secteur délimité par la rue Louis Pasteur, intégré au conseil « Sous forêt », aurait d'avantage sa place au sein du quartier « Les sables ». Après consultation dudit quartier, les conseillers de quartier « Les sables », par la voix de leur Présidente, ont donné leur accord à cette demande.

Conformément à la charte des conseils de quartier dans son article 7, l'ensemble des Présidents et Présidentes des conseils de quartier ont été consultés, toutes et tous ont exprimé leur accord à cette modification.

054-215404393-20220919-DCM1492022-DE

Vu l'article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022

Affichage : 28/09/2022

Vu la délibération N°03/2021 du 8 mars 2021 décidant la création de 6 conseils de quartiers dans la Commune de Pulnoy,

Vu l'article 7 de la Charte des Conseils de Quartier prévoyant l'accord de l'ensemble des Présidents des conseils de quartier pour toute modification de périmètre,

Considérant que la modification des périmètres de chaque conseil de quartier de la commune de Pulnoy doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que l'ensemble des Présidents et Présidentes des conseils de quartier ont été consultés et que toutes et tous ont exprimé leur accord à cette modification,
La Commission n°1 a émis un avis unanimement favorable.

En conséquence, le conseil Municipal :

- autorise la modification du périmètre de la carte des conseils de quartier en introduisant le secteur délimité par la rue Louis Pasteur au quartier « Les sables »,
- approuve la modification de la carte du périmètre des conseils de quartier jointe en annexe.

PJ : Carte des Conseils des Quartiers antérieure
Carte des Conseils de Quartiers proposée

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28/09/2022 et que la convocation a été faite le 13/09/2022.

Le Maire,



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Marc OGIEZ

